

## Commission mixte internationale

### Douzième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

# INTÉGRITÉ PHYSIQUE : LES RÉPERCUSSIONS DES MILIEUX URBAINS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

Septembre 2004

#### Vue d'ensemble

Par l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont affirmé leur intention « de rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs ». À cette fin, les deux gouvernements fédéraux ont convenu « de déployer le plus d'efforts possible pour élaborer des programmes, des pratiques et des techniques visant à mieux connaître cet écosystème et pour éliminer ou réduire le plus possible les rejets de polluants dans le bassin des Grands Lacs ».

La Commission mixte internationale (CMI) doit faire une évaluation complète des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'Accord tous les deux ans. Le Douzième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs est sa plus récente évaluation.

#### Douzième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

En septembre 2004, la Commission mixte internationale a publié son Douzième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Elle y présente l'évaluation des progrès accomplis pour l'application de l'Accord et met en évidence les points qui nécessitent, selon elle, une attention ciblée dans les meilleurs délais.

La Commission n'aborde pas toutes les questions importantes concernant les Grands Lacs, mais présente une analyse et huit recommandations précises quant aux éléments de l'Accord se rapportant à l'intégrité physique, biologique et chimique qui sous-tendent l'approche de l'écosystème visant à atteindre l'intégrité écologique.

**La présente fiche d'information en est une de six qui mettent en relief les questions importantes dont traite le rapport.**

## RÉPERCUSSIONS DES MILIEUX URBAINS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

La nécessité de gérer et de planifier la croissance urbaine et de limiter ses répercussions sur l'environnement naturel, particulièrement sur le bassin hydrographique urbain et sur les régions proches des rivages, est un des principaux enjeux de la restauration et du maintien de l'intégrité physique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

**La question fondamentale que doivent se poser les gouvernements est de savoir si la somme de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs efforts de gestion sont suffisants pour protéger l'eau contre les répercussions de l'expansion continue des grandes**

#### agglomérations urbaines du bassin des Grands Lacs.

Il s'agit d'une question binationale importante à laquelle doivent répondre ensemble les intervenants de la région du bassin, avec la participation des trois paliers d'administration publique : municipal, étatique et provincial, et fédéral.

De nombreux bassins hydrographiques urbains et suburbains, y compris les secteurs près des rivages des grandes villes, sont toutefois encore impropres à la baignade, ne contiennent pas de poissons parfaitement sûrs pour la consommation ou ne permettent pas la survie de communautés de poissons ou autres espèces diversifiées. L'augmentation des surfaces imperméables que sont les routes, les toits et les terrains de stationnement fait que des polluants rejoignent les eaux de surface sans aucun traitement.

#### Parmi les principales sources de pollution des eaux provenant des milieux urbains, il y a :

- les effluents traités rejetés par les stations de traitement des eaux usées et les effluents non traités qui contournent les stations de traitement;
- le ruissellement des eaux d'orage traitées et non traitées;
- les déversoirs d'orage transportant un mélange d'eaux usées non traitées et d'eaux pluviales d'orage;

- les émissions atmosphériques occasionnelles ou accidentelles et les véhicules;
- les rejets d'eaux souterraines.

### **Répercussions du développement urbain sur les eaux souterraines**

Dans le bassin des Grands Lacs, une grande partie des eaux souterraines sont déversées directement dans les lacs ou leurs affluents. L'origine de la plupart des contaminants des eaux souterraines est étroitement liée aux pratiques d'utilisation des terres urbaines : emploi excessif de pesticides et de fertilisants, fuites dans des réservoirs souterrains, systèmes septiques privés défectueux et déversements ou lessivage provenant de sites industriels, de puits non couverts et de sels de voirie. Des débits faibles accentuent les effets des polluants urbains, entraînant ainsi une dégradation de la qualité générale des eaux.

### **Répercussions des changements climatiques sur la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface**

Les répercussions sur les milieux urbains, qui comptent de vastes surfaces imperméables et des infrastructures de collecte des eaux pluviales d'orage inadéquates pour la maîtrise du ruissellement urbain, pourraient être importantes si les précipitations annuelles totales et l'intensité des orages augmentent comme prévu. Selon les scénarios des changements climatiques, les événements météorologiques extrêmes peuvent augmenter la quantité d'eau contournant les stations de traitement pendant les orages. La possibilité qu'un ruissellement contaminé plus important contourne le

traitement constitue alors une préoccupation réelle.

### **Conclusions**

Aux États-Unis et au Canada, les décisions en matière d'utilisation des terres sont généralement considérées comme relevant de l'administration locale, même si les décisions locales ne peuvent être envisagées isolément des autres responsabilités aux paliers des États et provinces et des gouvernements fédéraux. Les gouvernements doivent améliorer leur capacité institutionnelle de coordonner et de conjuguer les rôles, les responsabilités et les décisions entre les paliers d'administration et au sein de ceux-ci.

### **Recommandation**

Les Parties devraient prendre les mesures binationales suivantes afin de réagir aux répercussions de l'utilisation des terres urbaines sur la qualité de l'eau des Grands Lacs :

- examiner dans quelles circonstances les pratiques exemplaires de gestion sont efficaces pour la gestion du ruissellement urbain;
- veiller à ce que les renseignements sur les pratiques exemplaires de gestion urbaine parviennent aux autorités locales ainsi qu'à ceux qui les mettent en œuvre;
- évaluer les effets cumulatifs des mesures de gestion sur la minimisation des répercussions de l'urbanisation de la région des Grands Lacs en utilisant le lac Érié comme exemple.

### **Examen prévu de l'Accord**

### **relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs**

Le rapport déclenche le très attendu examen de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Cet accord historique a été signé en 1978 puis révisé en 1987. Il n'a pas été actualisé ou modifié depuis plus de 17 ans. Dans l'intervalle, la technologie et les connaissances scientifiques ont immensément progressé. Nous devons moderniser l'Accord en fonction de cette évolution, dans l'objectif d'un avenir écologiquement durable.

### **Commission mixte internationale (CMI)**

La CMI a été créée par le Traité des eaux limitrophes de 1909 conclu entre les États-Unis et le Canada. Le Traité reconnaît que chacun des pays peut être touché par les actions de l'autre dans les réseaux fluviaux et lacustres qui longent leur frontière commune. Il a pour objet d'empêcher ou de résoudre les différends concernant ces eaux limitrophes.

### **Pour renseignements**

On peut obtenir d'autres renseignements concernant le *Douzième rapport biennal sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs* publié par la CMI en s'adressant à un bureau de celle-ci :

Bureau régional des Grands Lacs  
Jennifer Day  
Au Canada –  
100, av. Ouellette, 8<sup>e</sup> étage  
Windsor, ON N9A 6T3  
(519) 257-6734

Aux États-Unis –  
P.O. Box 32869  
Detroit, MI 48232  
(313) 226-2170 Ext. 6734  
commission@windsor.ijc.org

Section canadienne  
Nick Heisler  
234, av. Laurier O., 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa, ON K1P 6K6  
(613) 992-8367  
commission@ottawa.ijc.org

Section des États-Unis  
Frank Bevacqua  
1250 23<sup>rd</sup> St. N.W., Suite 100  
Washington, D.C. 20440  
(202) 736-9024  
commission@washington.ijc.org

**Pour obtenir des renseignements  
sur la CMI et son rapport, consulter  
la page Web de la Commission à  
l'adresse [www.ijc.org](http://www.ijc.org).**